



**MON
COMPTE
FORMATION**

Le Compte Personnel de Formation

Votre guide pour tout savoir



VOUS SOUHAITEZ UNE ÉVOLUTION DE CARRIÈRE ?



Misez sur vos droits CPF !

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un droit individuel permettant à chacun de se former tout au long de sa vie en toute autonomie.

LA FORMATION : UN FACTEUR DE COMPÉTITIVITÉ STRATÉGIQUE



Pour l'individu

- Epanouissement personnel
- Evolution professionnelle
- Employabilité



Pour l'employeur

- Innovation
- Croissance économique durable
- Agilité et cohésion sociale

LE CPF : UNE ENVELOPPE DE PLUSIEURS MILLIERS D'EUROS



25 millions
de personnes sont
concernées

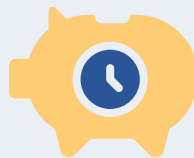


5000 €
est le montant maximal
que peut atteindre un
compte CPF*



1040 €
est le montant moyen des
droits CPF disponibles

OBJECTIF : FORMATION CONTINUE



500 € / an
pour un salarié à plein
temps, dans la limite de
5000 €



800 € / an
pour un salarié peu ou pas
qualifié ou en situation de
handicap, dans la limite de
8000 €

DIF : LE COMPTE À REBOURS A COMMENCÉ



31 décembre 2020
Date limite pour inscrire
son cumul Droit Individuel
à la Formation (DIF) sur
son Compte Personnel
Formation.

*Jusqu'à 8000€ pour un salarié peu ou pas qualifié ou en situation de handicap

M2i vous propose plus de 450 formations éligibles au financement CPF et réalisées par notre filiale M2i Scribtel dédiée à la gestion de vos droits CPF ! N'hésitez pas à nous contacter pour vous assurer de l'éligibilité de votre formation.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur notre page

www.m2iformation.fr/compte-personnel-formation-cpf/

Mobilisez dès maintenant votre CPF et donnez un nouveau souffle à votre carrière !

Depuis le 21 novembre 2019, l'application « Mon Compte Formation » a été lancée par le Ministère du Travail, en complément du site moncompteformation.gouv.fr

Vous pouvez désormais aisément consulter le montant de vos droits à la formation, chercher la formation qui vous correspond puis réserver et payer directement l'organisme de formation avec votre montant disponible en euros sur votre compte CPF.

Jusqu'à 5000€ pour booster votre employabilité !

Grâce à vos droits CPF, vous êtes maître de votre avenir. Alors n'attendez plus pour faire évoluer votre carrière et vos compétences !

Chaque salarié à temps complet a désormais droit à 500 € par an sur son CPF (plafonné à 5000 €) et les salariés peu ou pas qualifiés, ou en situation de handicap, bénéficient de 800 € par an (plafonné à 8000 €).

Qui est concerné par le Compte Personnel de Formation ?

Le CPF est accessible à toute personne :

- Salariée
- Membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée
- Conjoint collaborateur
- A la recherche d'un emploi



Pourquoi utiliser son CPF ?

L'objectif du CPF est de sécuriser votre parcours professionnel. Vous pouvez l'utiliser pour :

- Evoluer
- Vous reconverter dans un autre domaine
- Valider vos acquis
- Faire reconnaître vos compétences

La seule limite est que votre formation doit être certifiante.

MON COMPTE FORMATION

M2i vous accompagne dans l'utilisation de vos droits de formation !

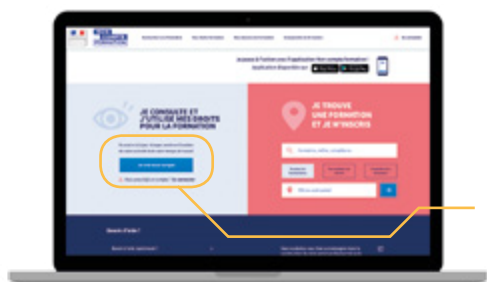
1

Vous avez déjà un compte formation ?
Connectez-vous à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et de votre mot de passe.



OU

Vous n'avez pas encore créé votre compte formation ?
N'attendez plus, c'est simple et rapide !



1. Rendez-vous sur le site
<https://www.moncompteformation.gouv.fr>
ou sur l'application mobile « Mon Compte Formation »
(disponible sur App Store ou Google Play)

2. Sélectionnez l'option de création de compte

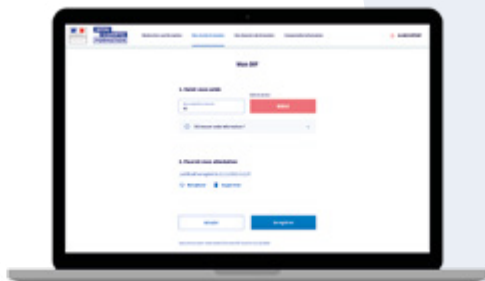
3. Renseignez vos informations personnelles



4. Enfin, renseignez votre niveau de diplôme le plus élevé

5. Votre compte est créé !

6. La page d'accueil indique désormais vos droits de formation en euros

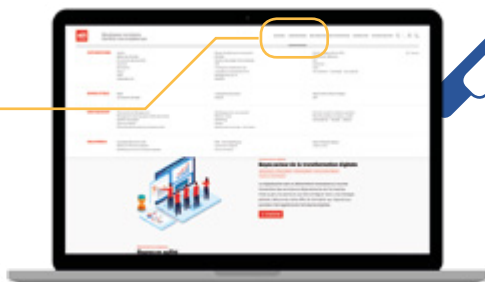




1. Rendez-vous sur m2information.fr

2. Recherchez votre formation à l'aide de notre moteur de recherche ou du menu « Formations »

3. Sélectionnez la formation de votre choix

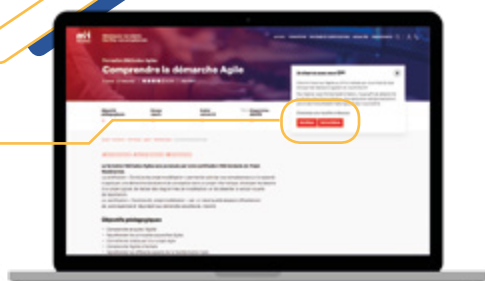


4. Dans le calendrier des sessions, sélectionnez votre région à l'aide de notre découpage géographique

5. Puis cliquez sur le bouton « Je réserve avec mon CPF »



6. Choisissez la localité souhaitée



7. Vous êtes automatiquement redirigé vers votre compte formation

8. Cliquez ensuite sur le bouton « S'inscrire à cette formation » et payer directement avec vos droits de formation (si le montant de la formation est plus élevé que vos droits de formation, vous pourrez payer le supplément directement par carte bancaire)

9. Vous recevrez une réponse de notre part dans un délai maximal de 48h



35 CENTRES EN FRANCE

m²i
Formation

- Guadeloupe
- Guyane
- Martinique



Retrouvez tous les détails de notre offre sur m2iinformation.fr



N°Azur 0 810 007 689

PRX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FRE

